

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2097 :

Cité Educative de Bois d'Olives : Vote de subventions aux associations pour la programmation 2025

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Affaire n°42/2097 : Cité Educative de Bois d'Olives : Vote de subventions aux associations pour la programmation 2025.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les Cités Educatives, lancées en 2019 dans le cadre du Plan national pour les quartiers, ont pour objectif d'intensifier l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, en agissant avant, pendant, autour et après l'école.

Ce label d'excellence, accordé pour une durée de trois ans, vise à fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs autour de projets concrets, afin de favoriser la réussite éducative des 0-25 ans. Le programme s'appuie sur des moyens renforcés et sur une nouvelle gouvernance partenariale, permettant la mise en œuvre de projets transversaux et adaptés aux besoins locaux. Chaque Cité Educative construit ainsi un plan d'actions spécifique, décliné selon les trois axes stratégiques définis par l'État :

- Conforter le rôle de l'École
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

Un comité de pilotage s'est tenu le 11 juin 2025 dans le cadre de la programmation 2025. À cette occasion, il a été acté le principe de cofinancement d'une trentaine d'actions répondant aux trois axes stratégiques de la Cité Educative.

Par délibération n° 41/2037 du 26 Août 2025, le Conseil Municipal a par ailleurs, approuvé le plan de financement ainsi que la programmation 2025 de la Cité Educative de Bois d'Olives.

Les actions retenues s'inscrivent pleinement dans les enjeux prioritaires fixés par le calendrier triennal 2025-2027 de la labellisation :

- Encourager l'ambition (axe Ambition)
- Améliorer le bien-être de tous (axe Santé)
- Renforcer la coopération avec les parents (axe Parentalité)

Afin de garantir la faisabilité de ces projets, les associations suivantes sollicitent l'attribution d'une subvention.

Enjeu 1 : Encourager l'ambition (ambition)

Structures	Intitulé du projet	Subvention Ville (€)
LA VOIE CONTÉE	Contes vivants et nature : transmission, imagination et lien avec le vivant	4 500.00 €
ÉMERGENCE OI	Les jeunes et l'IA : explorer, apprendre et imaginer.	2 000.00€
ASTRAGALE	Ateliers MAO	2 805.00 €
LIGUE D'IMPROVISATION RÉUNIONNAISE	Théâtre d'improvisation	3 100.00 €
	Trophée impro-théâtre d'improvisation	3 720.00 €
JEUNES AUJOURD'HUI POUR DEMAIN (JAD)	Éloquence au collège	3 000.00 €
TOTAL		19 125.00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251022-42-2097-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025

Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire :
028 65748 16 CITE EDU RE25000063

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** les subventions proposées aux associations ci-dessus mentionnées
- **D'APPROUVER** les conventions annexées.
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à **SIGNER** toute les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

